



23 mai 2023

# Rapport de gestion 2022

**Cress Bretagne**

47 avenue des Pays-Bas

35200 Rennes

**07 48 72 51 19**

[cress@cress-bretagne.org](mailto:cress@cress-bretagne.org)

# Sommaire

<b>Bilan et compte de résultat 2022</b> .....	<b>3</b>
1. Le compte de résultat de l'exercice 2022 .....	3
2. Le bilan au 31/12/2022 .....	4
<b>Rapport de gestion 2022</b> .....	<b>5</b>
1. Le compte de résultat .....	5
a. Résultat.....	5
b. Produits.....	5
c. Charges .....	6
2. Le bilan.....	7
a. Actif .....	7
b. Passif .....	7
3. Éléments d'analyse financière .....	8
a. Fonds de roulement et trésorerie .....	8
b. Budget 2023.....	8
c. Un nouveau cycle 2024-26 pour la CRESS .....	8
<b>Annexes au rapport financier</b> .....	<b>10</b>
1. Objet social de la CRESS .....	10
2. Faits caractéristiques de l'exercice 2022 .....	10
3. Autre point.....	11
4. Principes, règles et méthode comptable .....	11
5. Actif du bilan - détail.....	12
a. Immobilisations .....	12
b. Amortissements .....	13
c. Etat des stocks .....	13
d. Créances.....	13
e. Disponibilités.....	14
6. Passif du bilan - détail.....	15
a. Fonds associatifs et réserves .....	15
b. Provisions .....	15
c. Fonds dédiés .....	15
d. Dettes.....	16
e. Produits constatés d'avance.....	16
7. Informations relatives au compte de résultat.....	16
a. Subventions .....	17
b. Nombre et types d'emplois .....	19
c. Rémunération des dirigeants.....	19

# Bilan et compte de résultat 2022

## 1. Le compte de résultat de l'exercice 2022

	2022	2021	Variations	%
<b>Production vendue Biens et services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>1 822 289,14</b>	<b>1 568 846,36</b>	<b>253 442,78</b>	<b>16</b>
<i>Subventions d'exploitation</i>	1 671 155,05	1 466 030,86	205 124,19	14
<i>Reprises sur provisions &amp; transferts de charges</i>	96 415,75	45 106,07	51 309,68	114
<i>Autres Produits</i>	54 718,34	57 709,43	-2 991,09	-5
<b>Report de ressources (des exercices ant.)</b>	<b>236 008,00</b>	<b>184 291,20</b>	<b>51 716,80</b>	<b>28</b>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>2 058 297,14</b>	<b>1 753 137,56</b>	<b>305 159,58</b>	<b>17</b>
<b>Achats et charges externes</b>	<b>540 996,74</b>	<b>438 124,08</b>	<b>102 872,66</b>	<b>23</b>
<b>Impôt, Taxes et Versements assimilés</b>	<b>63 865,51</b>	<b>53 291,45</b>	<b>10 574,06</b>	<b>20</b>
<b>Charges du personnel</b>	<b>1 062 959,47</b>	<b>924 105,15</b>	<b>138 854,32</b>	<b>15</b>
<i>Salaires et Traitements</i>	734 466,79	637 465,19	97 001,60	15
<i>Charges Sociales</i>	328 492,68	286 639,96	41 852,72	15
<b>Engagements sur ressources affectées</b>	<b>300 918,76</b>	<b>256 008,00</b>	<b>44 910,76</b>	<b>18</b>
<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>49 315,83</b>	<b>48 784,55</b>	<b>531,28</b>	<b>1</b>
<i>Sur immobilisations</i>	18 982,16	8 221,63	10 760,53	131
<i>Sur actif circulant</i>			0,00	
<i>Pour risques et charges</i>	30 333,67	40 562,92	-10 229,25	-25
<b>Autres charges</b>	<b>20 403,85</b>	<b>15 400,46</b>	<b>5 003,39</b>	<b>32</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 038 460,16</b>	<b>1 735 713,69</b>	<b>302 746,47</b>	<b>17</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>19 836,98</b>	<b>17 423,87</b>	<b>2 413,11</b>	<b>14</b>
<b>Produits Financiers</b>	<b>90,66</b>	<b>3,63</b>	<b>87,03</b>	<b>2 398</b>
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	90,66	3,63	87,03	2 398
<b>Total des produits financiers</b>	<b>90,66</b>	<b>3,63</b>	<b>87,03</b>	<b>2 398</b>
<b>Charges Financières</b>	<b>739,62</b>	<b>3,16</b>	<b>736,46</b>	<b>23 306</b>
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	739,62	3,16	736,46	23 306
<b>Total des charges financières</b>	<b>739,62</b>	<b>3,16</b>	<b>736,46</b>	<b>23 306</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-648,96</b>	<b>0,47</b>	<b>-649,43</b>	<b>-138 177</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>19 188,02</b>	<b>17 424,34</b>	<b>1 763,68</b>	<b>10</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>	<b>13 393,76</b>	<b>2 011,47</b>	<b>11 382,29</b>	<b>566</b>
<i>sur exercice antérieur</i>		2 011,47	-2 011,47	-100
<i>Rbt assurance vol</i>	13 393,76		13 393,76	
<b>Charges Exceptionnelles</b>	<b>1 256,69</b>	<b>3 487,66</b>	<b>-2 230,97</b>	
<i>Sur opérations de Gestion</i>		0,00	0,00	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 256,69</b>	<b>3 487,66</b>	<b>-2 230,97</b>	<b>-64</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>12 137,07</b>	<b>-1 476,19</b>	<b>13 613,26</b>	<b>-922</b>
Total des produits	2 071 781,56	1 755 152,66	316 628,90	18
Total des charges	2 040 456,47	1 739 204,51	301 251,96	17
<b>Résultat net</b>	<b>31 325,09</b>	<b>15 948,15</b>	<b>15 376,94</b>	<b>96</b>

## 2. Le bilan au 31/12/2022

Actif					Passif						
	2022		2021	Variations			2022	2021	Variations		
	Brut	amortiss.	Net	Net	%				%		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>36 971</b>	<b>36 470</b>	<b>501</b>	<b>1 085</b>	<b>-584</b>	<b>-54</b>	Fonds associatif	6 825	6 825	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>81 453</b>	<b>60 335</b>	<b>21 118</b>	<b>20 147</b>	<b>971</b>	<b>5</b>	Réserves diverses	419 782	403 833	15 948	4
<i>Installations générales et agencements</i>	18 284	6 556	11 728	9 185	2 543	28	Report à nouveau			0	
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	32 391	26 904	5 487	4 492	994	22					
<i>Mobilier</i>	30 779	26 875	3 904	6 470	-2 566	-40	Résultat de l'exercice	31 325	15 948	15 377	96
<b>Immobilisations financières</b>	<b>15 208</b>		<b>15 208</b>	<b>15 208</b>	0		Subventions d'investissement			0	
<b>Total immobilisations</b>	<b>133 632</b>	<b>96 805</b>	<b>36 827</b>	<b>36 440</b>	<b>387</b>	<b>1</b>	<b>Total des fonds propres</b>	<b>457 932</b>	<b>426 607</b>	<b>31 325</b>	<b>7</b>
							<b>Fonds dédiés</b>	<b>320 919</b>	<b>256 008</b>	<b>64 911</b>	<b>25</b>
							<b>Provisions</b>	<b>90 245</b>	<b>101 884</b>	<b>-11 639</b>	<b>-11</b>
Avances et acomptes versés	117 089		117 089	48 716	68 373		<b>Total prov. et fonds dédiés</b>	<b>411 164</b>	<b>357 892</b>	<b>53 272</b>	<b>15</b>
Créances clients	35 758	3 640	32 117	26 088	6 030						
Autres créances	1 094 406		1 094 406	1 731 775	-637 369	-37	<b>Emprunt</b>				<b>0</b>
<b>Total Créances</b>	<b>1 247 252</b>	<b>3 640</b>	<b>1 243 612</b>	<b>1 806 579</b>	<b>-562 967</b>	<b>-31</b>					
							Dettes fournisseurs	189 038	117 562	71 477	61
Valeurs mobilières de placement	2 749		2 749	2 749	0	0	Dettes fiscales et sociales	117 174	165 629	-48 455	-29
Disponibilités	341 543		341 543	416 185	-74 642	-18	Autres dettes	6 689	73 601	-66 912	-91
<b>Total disponibilités</b>	<b>344 292</b>	<b>0</b>	<b>344 292</b>	<b>418 934</b>	<b>-74 642</b>	<b>-18</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>312 901</b>	<b>356 791</b>	<b>-43 890</b>	<b>-12</b>
Charges constatées d'avance	2 973		2 973	42 587	-39 614	-93	Produits constatés d'avance	445 707	1 163 249	-717 543	-62
<b>Total du bilan</b>	<b>1 728 149</b>	<b>100 445</b>	<b>1 627 704</b>	<b>2 304 539</b>	<b>-676 835</b>	<b>-29</b>	<b>Total du bilan</b>	<b>1 627 704</b>	<b>2 304 539</b>	<b>-676 836</b>	<b>-29</b>

# Rapport de gestion 2022

---

## 1. Le compte de résultat

### a. Résultat

**Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est excédentaire pour un montant de : +31 325,09 €.** Pour rappel, le résultat des exercices précédents était +15k€ en 2021 et +55k€ en 2020. **Nous sommes donc dans une continuité de trajectoire économique avec des résultats à l'équilibre,** représentant environ 1 à 2% du total des produits d'exploitation de l'exercice (les produits financiers étant négligeables).

Précisons que **ce résultat comprend une subvention FEDER qui n'a pas encore reçu de notification pour un montant de 61 063 €.** L'instruction par les services étant terminée, sa validation devrait avoir lieu lors de la Commission Régionale de Programmation Européenne (CRPE) du mois de juin 2023. Cette attribution tardive est liée à la mise en place d'une nouvelle programmation européenne FEDER / FSE+ sur la période 2021-2027 et à l'évolution concomitante de la plateforme de gestion. La CRESS n'est pas seule dans ce cas, de nombreuses organisations sont concernées par cette situation exceptionnelle. Il n'y a pas de risque que cela se reproduise pour les exercices 2023 et suivants.

De plus, il faut noter que certaines charges et produits sont issus des exercices antérieurs. Ainsi, au titre des produits notamment, le résultat comprend une réévaluation de la subvention FEDER CRESS 2020-2021 suite à la modification de certaines règles de calcul de solde des dossiers FEDER (prise en comptes des cofinancements réalisés) lors du solde de cette subvention (+4,5k€).

D'une manière générale, nous avons appliqué un principe de prudence dans l'estimation des subventions à recevoir (notamment FEDER) en 2022, afin de minimiser le risque d'écritures venant minorer ces produits dans le cadre de la clôture de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration de la Cress de Bretagne avait voté un budget à l'équilibre en début d'année 2022, mais avec un objectif situé à 40 000 € d'excédent. **Le résultat est donc conforme à la trajectoire fixée par le conseil d'administration.**

### b. Produits

Le total des produits s'élève à **2 071 781,56 €** (contre un montant de **1 755 152 € en 2021 et de 1 319 390 € en 2020**). C'est une évolution conséquente de l'ordre de **+316k€ (soit +18% par rapport à 2021)** qui s'explique essentiellement par :

- L'augmentation des subventions de l'ETAT (**+92k€**). Les financements composant la hausse des subventions de l'Etat sont toutefois en majorité des **financements ponctuels, dont certains pourraient être pérennisés (sur les thématiques du réemploi, du vieillissement, de l'égalité femmes-hommes, de l'alimentation, des PTCE).**
- A noter que la **signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs** (« CPO CADRE ») en 2021 avec la DREETS a permis d'améliorer la visibilité sur les actions de

développement économique et de l'emploi menées avec les pôles de l'ESS et de conforter la CRESS dans son rôle d'animation de l'écosystème.

- L'augmentation des subventions de **l'EUROPE (FEDER +92k€)** liée à la mise en place effective de la nouvelle programmation européenne avec 2 fiches FEDER (contre 1 seule dans la précédente programmation) permettant la mise en œuvre des actions définies dans le cadre de la SRESS 21-24 : économie circulaire, bien vieillir, alimentation, maritimité, transition écologique et énergétique, TAg, animation de l'écosystème d'accompagnement...
- L'augmentation des subventions de **l'ADEME : +53k€**, avec 178k€ en 2022 (135k€ Economie circulaire et 43k€ TEE) contre 125k€ estimé en 2021 : cette augmentation est principalement liée à la prise d'effet en année pleine de la convention TEE dont la mise en œuvre a débuté fin 2021
- L'augmentation des **reprises de fonds dédiés (+52k€)** : certains projets ayant pris du retard en 2021 du fait de conventionnements tardifs.
- A noter une stabilisation des cotisations adhérents par rapport à 2021 **(+1k€)** ainsi la reprise d'indemnités de fin de carrière liée au départ en retraite de Christian OGER **(+38k€)**.

### c. Charges

Le total des charges s'élève à **2 040 456,47 €** (pour un montant de **1 739 204 €** en 2021 et **1 264 355 €** en 2020). C'est une augmentation conséquente mais maîtrisée puisque symétrique à l'augmentation des produits, de l'ordre de **+301k€ (soit +17%)**.

Les principales variations se situent sur les postes suivants :

- **La masse salariale brut (+97k€)**. La masse salariale brute est de 735 k€ en 2022 contre 638 k€ en 2021. Cette augmentation de l'ordre de 100k€ s'explique par
- Une hausse des effectifs (l'effectif moyen annuel est passé de 19,49 à 20,20 ETP)
- **L'augmentation des salaires**, liée notamment à l'attribution de points employeurs au sein de la CRESS (impact +16k€ brut), à la revalorisation des valeurs de points au niveau de la branche au 01/01 et 01/05/22 (impact +20k€ brut), à l'ancienneté et la prise d'effet en année pleine du déroulement de carrière de 2021, ainsi qu'à différentes dispositions de l'avenant 182 à la convention collective ECLAT (sur la reconstitution de carrière, la modification des groupes).
- Notons que ce montant comprend des éléments contextuels tels qu'une indemnité de départ en retraite (compensée au résultat par la reprise de provision fin de carrière).
- Les cotisations sociales ont bien entendu augmenté à due proportion **(environ +42k€)**
- **Les charges directement liées à la réalisation des projets** ont elles aussi augmenté : notamment les achats d'études et prestations de service qui sont passés de 230 k€ en 2021 à 287 k€ en 2022 **(+57 k€, soit 25%)**. Ce sont les prestations nécessaires à la mise en œuvre des différentes conventions (DLA et CPO DREETS notamment)

- **Le retour des actions en présentiel** tant pour les salarié.es que pour les administrateurs.trices augmente également les charges liées aux actions (séminaires, mission réception : **+22k€**).
- **L'augmentation du loyer des bureaux** de la CRESS au Quadri est à souligner : désormais en année pleine, la sommes des loyers et charges représente 71k€ en 2022, contre de 50 k€ en 2021 (**+20k€**).
- Enfin, les dotations aux fonds dédiés sont plus importantes en 2022 qu'elles ne l'étaient en 2021, notamment du fait de la signature tardive de certaines conventions (Fondation de France, SGAR, Ministère de la cohésion sociale) L'impact est **+45 k€** de charges supplémentaires.

## 2. Le bilan

**Le total du bilan au 31 décembre 2022 est d'un montant de 1 627 704 €** pour 2 304 539 € en 2021 et 2 163 878 € en 2020. Il est en diminution notable, notamment du fait de l'avancée dans les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (ce qui baisse le niveau des Produits Constatés d'Avance et les Autres créances).

A noter qu'afin de faciliter la lecture du bilan et d'être au plus proche de la réalité de l'exercice, le choix a été fait de ne pas inscrire en créances les montants indicatifs écrits au titre des exercices suivants dans les nouvelles conventions pluriannuelles signées à partir de 2022, puisque ces montants sont tributaires de notifications annuelles.

### a. Actif

**Le montant net des immobilisations est stable en 2022 par rapport à 2021** avec :

- Une légère montée en puissance des installations générales et agencements (aménagement des bureaux de la CRESS au QUADRI notamment en 2022)
- La petite baisse de la valeur nette des mobiliers en symétrie

**Le poste des créances est en diminution mais reste à un niveau très élevé (1 243k€)**, notamment les « autres créances » : ce poste correspond à tous les soldes des subventions qui nous ont été notifiées mais pas encore payées, dont certains sont exigibles dès maintenant (remontées de dépenses faites ou à faire, par exemple FEDER 2022). Les autres le seront seulement à l'échéance de l'année 2023 (ADEME 2023, CPO DREETS par exemple). Le détail de ce poste est présenté dans les annexes.

**Les disponibilités ont baissé au 31/12/22** par rapport à leur niveau de 2021 (-75 k€). Ce chiffre est à relativiser car nous avons reçu fin décembre 2021 le paiement de subventions sur des projets menés en consortium (donc en partie à reverser à nos partenaires).

### b. Passif

**Les fonds propres sont en augmentation régulière.** C'est l'effet du résultat excédentaire correspondant à la trajectoire économique prévisionnelle de la Cress.

**Les dettes ont légèrement baissé** (-44k€) et **il n'y a pas d'emprunt en cours.**

**Le montant des fonds dédiés est en augmentation.** Plusieurs conventions ont été signées très tardivement dans l'année, avec l'objectif de mobiliser des crédits disponibles en 2022 y compris sur des actions 2023, en accord avec les partenaires de la CRESS.

**Les produits constatés d'avance ont quant à eux légèrement baissé** puisque nous arrivons au terme de certaines CPO. Cette baisse est en partie compensée par la signature de nouvelles conventions mais comme expliqué plus haut, nous n'avons pas écrit en 2022 les conventions à venir dont les montants sont en réalité tributaires de notifications annuelles.

### 3. Éléments d'analyse financière

#### a. Fonds de roulement et trésorerie

**Le montant des fonds propres à la fin de l'exercice (458k€) correspond à un peu moins de 3 mois d'activité.** C'est un léger repli par rapport à 2021 (3 mois). Un retour à un niveau plus proche de 4 mois est souhaité car il serait plus conforme aux besoins de trésorerie de la CRESS liés notamment à la montée en charge des financements européens.

Le fonds de roulement ne permet pas toujours d'assurer financièrement le fonctionnement quotidien et le développement de l'activité. Il semble donc nécessaire :

- d'une part de maintenir la trajectoire économique définie précédemment (en poursuivant l'augmentation des fonds propres avec un objectif de 500 à 550 k€ de fonds propres),
- et d'autre part de mobiliser auprès de nos partenaires bancaires des outils de trésorerie afin de faire face aux besoins ponctuels mais néanmoins récurrents de la CRESS.

#### b. Budget 2023

**Le budget 2023 a été voté en équilibre (+14k€),** par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2023, donnant ainsi à l'équipe de la Cress l'autorisation de l'engager, **mais avec un objectif de résultat équivalent à celui des années précédentes : un excédent atteignant environ 40 k€,** afin de pouvoir augmenter les fonds propres.

Comme il est maintenant habituel depuis plusieurs années, ce budget présente une version prudente du résultat prévisionnel de la Cress, l'ensemble des charges nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action sont comptabilisées dans le budget.

#### c. Un nouveau cycle 2024-26 pour la CRESS

**Depuis 2017, la Cress a connu un fort développement d'activités** qui a engendré des évolutions sur le plan économique (de 1 à 2 millions de budget entre 2017 et 2022) et sur celui de ressources humaines (de 12 à 20 ETP sur la même période). Ce développement est le fruit du travail effectué dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS) 2012-2016 (volet jeunesse, volet accompagnement : qualité de l'emploi, démarche de progrès, création d'activités/ TAg...) et 2017-2021 (volet filières : économie circulaire, bien vieillir...). La Cress a donc internalisé pendant cette période une partie des missions de développement de l'ESS issues de 2 SRESS successives.

Si l'année 2023 s'inscrit dans cette continuité, il est probable que plusieurs facteurs modifient l'activité et l'économie de la Cress sur la période 2024-26 :

- **La sortie progressive des filières de la SRESS 2017-21** (Vieillesse prévue pour début 2024, calendrier non fixé pour l'économie circulaire)
- **L'internalisation possible de l'animation de certaines filières ou priorités de la SRESS 2024** (Mer, Agriculture-alimentation)
- La structuration possible de la **fonction AIO – Accueil Information Orientation** – en lien avec les pôles ESS dans le cadre des travaux en cours avec l'Etat
- Le déploiement souhaité de **nouvelles missions** (Animation adhérents, Démarches de progrès, Egalité, Achats responsables...)

Ces enjeux vont s'inscrire dans le cadre :

- Des **renouvellements de 3 CPO importantes** pour la Cress sur la même période **2024-26** avec le **Conseil régional, la Dreets et l'ADEME**.
- De la **réorganisation Cress-pôles-TAg-Cric**. Là où le raisonnement stratégique se situait d'abord à l'échelle Cress, il devra dans cette période s'inscrire dans le cadre d'un projet et d'une organisation Cress-pôles-TAg avec des effets économique et RH qui ne sont pas encore connus.
- De **l'évaluation de la loi de 2014** et le souhait de trouver enfin des solutions pour un financement structurant pour les missions des Cress
- De la nouvelle SRESS 2025-28

C'est donc une période passionnante qui s'ouvre et qui devrait dessiner une nouvelle Cress à horizon 2026. Le travail de concertation avec les parties prenantes - adhérents et partenaires publics – sera essentiel dans cette période **pour trouver la bonne adéquation entre l'ambition et les moyens**.

# Annexes au rapport financier

---

## 1. Objet social de la CRESS

La Cress de Bretagne a pour objet d'assister ses membres dans la poursuite de l'objectif d'intérêt général défini dans le préambule des présents statuts.

Elle assure à cet effet, au bénéfice des entreprises de l'économie sociale et solidaire, sans préjudice des missions des organisations professionnelles, interprofessionnelles ou multi-professionnelles, et des réseaux locaux d'acteurs :

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire ;
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres États membres de l'Union européenne ;

Elle assure la défense des intérêts de ses adhérents, et plus généralement de l'ensemble des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle poursuit la recherche d'une utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Elle peut ester en justice aux fins, notamment, de faire respecter par les entreprises de son ressort et relevant du 2° du II de l'article 1er de la loi ESS de 2014, l'application effective des conditions fixées à ce même article.

Dans des conditions définies par décret, conformément à la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, elle tient à jour et assure la publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui sont situées dans son ressort, au sens des 1° et 2° du II de l'article 1er de la même loi.

Elle peut, généralement, faire toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, et susceptibles d'en faciliter le développement, la promotion, ou la réalisation dans le respect des principes de l'Économie Sociale et Solidaire.

## 2. Faits caractéristiques de l'exercice 2022

2022 était la première année complète suite au changement de direction de la CRESS (Grégory HUCHON en remplacement de Christian OGER depuis le 01/12/2021) et à la réorganisation de l'équipe autour de trois pôles d'activité (mouvement, accompagnement, innovation / filières). Un pôle administratif et financier a été créé en 2022 pour regrouper et structurer les fonctions support.

Deux nouvelles conventions sont en passe d'être signées avec le Conseil Régional de Bretagne pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat en ESS via les fonds FEDER en 2022 (ACCOMPAGNEMENT et INNOVATION FILIERES).

La convention d'objectifs signée avec le Conseil Régional de Bretagne en 2022 était annuelle. Elle le sera à nouveau en 2023 avec un travail engagé pour signer une convention pluriannuelle d'objectif sur la période 2024-2026.

Deux conventions ADEME signées en 2020 et 2021 se sont poursuivies en 2022. Leur échéance prévue initialement à l'été 2023 devrait être reportée au 31/12/2023.

Une convention pluriannuelle d'objectif a été signée en 2021 avec la DREETS et remplace les 3 conventions préexistantes sur les thématiques RT SCOP, RH TPE et RSE & ESS. Son échéance est fixée au 31/12/2023. Les partenaires travaillent à son renouvellement.

Plusieurs conventions thématiques ont été signées en 2022 pour conforter les actions en cours et ouvrir de nouveaux chantiers notamment sur l'Égalité femmes-hommes, Insertion et vieillissement, Réemploi.

En 2022, la CRESS a effectué sa première année complète dans les locaux du QUADRI à Rennes. Après plusieurs mois dans le bâtiment et l'arrivée récente des derniers occupants, les locataires du QUADRI souhaitent ouvrir le dialogue avec leurs partenaires et leur propriétaire (la SCI le QUADRI) afin que le projet politique qui a motivé la construction du bâtiment puisse être actualisé et réaffirmé.

En accord avec ses partenaires, la CRESS a travaillé en 2022 à la réorganisation du collectif qu'elle forme avec les Pôles de l'ESS, les TAg et le CRIC. Accompagné dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement, ce travail sera poursuivi en 2023 avec des moyens dédiés mis à dispositions par les différentes structures du collectif. Son pilotage est assuré par les représentants des structures élus au Conseil d'Administration de la CRESS. Ce travail devrait conduire en 2023 à la réécriture des statuts de la CRESS puis à la mise en place de regroupements pour certaines structures, ainsi qu'à la mutualisation de fonctions support.

### 3. Autre point

Les comptes annuels ont été établis en intégrant **une subvention FEDER qui n'a pas encore reçu de notification pour un montant de 61 063 €**. A ce jour nous n'avons pas obtenu l'avis d'attribution signé mais nous considérons, compte tenu de nos échanges avec les financeurs, que ce financement nous sera bien accordé lors de la commission régionale (CRPE) de juin 2023 à ce titre.

### 4. Principes, règles et méthode comptable

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable et selon le plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les principes suivants ont été retenus :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

#### Engagements hors bilans

Il n'y a pas de démarche de comptabilisation du bénévolat à la CRESS. Les contributions volontaires sont essentiellement le fait des 52 administrateurs et administratrices de l'association et de leurs suppléant.es qui :

- participent aux instances et ou les préparent
- représentent la CRESS lors d'événements, au sein d'instances ou de groupes de travail

### Comptabilisation des subventions

Toutes les subventions correspondant à des conventions sont inscrites en comptabilité à la date de signature de la convention ou de sa notification.

Les sommes conventionnées et à destination de partenaires ne sont pas inscrites à un compte de bilan et n'ont pas d'effet sur le compte de résultat.

Les fonds dédiés (comptabilisés dans les comptes 194) correspondent à des subventions accordées au titre de l'exercice en cours pour lesquels des travaux restent à réaliser (comptabilisés aux comptes 689400) lors de l'exercice à venir.

Les reprises de fonds dédiés correspondent aux subventions accordées les années précédentes et dont les travaux ont été effectués au cours de l'année (comptabilisé au compte 7894). Elles sont donc prises en compte dans le résultat d'exploitation.

## 5. Actif du bilan - détail

### a. Immobilisations

Il est fait application des règlements comptables CRC 2002-10 et 2004-06 concernant les immobilisations et les amortissements. La méthode retenue est la méthode prospective.

	Montant au 01/01/2022	augmentation	diminution	montant au 31/12/2022
Concessions et logiciels	41 839,71		4 868,91	36 970,80
Installations générales, agencements	10 333,85	7 950,00		18 283,85
Matériel de bureau et d'informatique	28 683,58	12 676,00	8 968,97	32 390,61
Mobilier	34 914,76		4 136,08	30 778,68
Dépôts et titres de participation	15 207,59			15 207,59
<b>TOTAL</b>	<b>130 979,49</b>	<b>20 626,00</b>	<b>17 973,96</b>	<b>133 631,53</b>

Les achats de matériel informatique effectués pendant l'exercice correspondent au renouvellement habituel des ordinateurs et au rachat de postes suite au cambriolage intervenu le 01/05/2022 dans les locaux de la CRESS.

Voici le détail des dépôts de garantie et titres de participations qui sont pour l'essentiel liés à l'arrivée dans de nouveaux locaux au QUADRI (pas de changement intervenu en 2022).

Titres de participation CMB	30,00
Quadri	10 972,50
Réso Solidaire	880,26
Gedes	2 309,58
Participation Bretagne Capital solidaire	900,00
Part sociale crédit Coop	15,25
Part sociale caisse d'Épargne	100,00
Participation CRIC	0,00
<b>Totaux</b>	<b>15 207,59</b>

## b. Amortissements

	Montant au 01/01/2022	augmentation	diminution	montant au 31/12/2022
Concessions et logiciels	40 754,44	584,00	4 868,91	36 469,53
Installations générales, agencements	1 149,20	5 407,09		6 556,29
Matériel de bureau et d'informatique	24 191,31	11 681,76	8 968,97	26 904,10
Mobilier	28 444,96	2 566,00	4 136,08	26 874,88
<b>TOTAL</b>	<b>94 539,91</b>	<b>20 238,85</b>	<b>17 973,96</b>	<b>96 804,80</b>

Les amortissements comptabilisés correspondent aux règles habituellement appliquées à la Cress, à savoir la méthode linéaire, selon les durées suivantes :

- Logiciels : 3 ans
- Mobilier / Aménagement : 3 ans
- Matériel informatique : 1 an
- Serveur informatique : 3 ans

## c. Etat des stocks

Il n'y a pas de marchandise stockée à la Cress de Bretagne à la fin de l'exercice.

## d. Créances

Le montant des créances a diminué par rapport à l'année dernière (de 1,8 million d'€ à 1,2 million d'€) mais reste à un niveau élevé, notamment en raison de l'inscription de subventions pluriannuelles (ADEME, ETAT).

	Montant
Clients	35 757,57
Avance et acompte versés	117 088,99
Avances/congés au personnel	9 676,85
Etat	298 107,25
Région	113 071,14
Autres subventions à recevoir	43 908,00
Avance frais professionnels	500,00
ADEME	332 346,52
FEDER	293 184,62
Avance divers	2 126,28
Produits à recevoir	1 485,00
Provision pour créances douteuses	-3 640,11
<b>Total</b>	<b>1 243 612,11</b>

Dans le détail :

- Les créances client ont augmenté passant de 26 à 35 k€ : elles correspondent notamment à l'augmentation en 2022 du volumes des refacturations qui n'ont pas toutes encore été réglées (mutualisation de la plateforme Jamespot, copies, frais de séminaires etc.)
- Les avances et acomptes client ont augmenté en raison notamment d'un nombre important de factures non parvenues au 31/12 sur lesquelles une avance a été versée aux pôles de l'ESS (72k€) ainsi que de l'étalement du paiement de créances liées à la correction FEDER intervenue en 2022 (33k€)
- Baisse des créances de l'Etat (avancement dans la CPO)
- Baisse pour l'ADEME (avancement dans les CPO)
- Baisse du FEDER : 232k€ sur le FEDER FILIERES 2022 et 61k€ sur le FEDER ACCOMPAGNEMENT 2022. L'année précédente, nous avons enregistré la totalité de la subvention menée en consortium avec les TAg. Nous avons décidé d'enregistrer seulement la partie CRESS cette année pour une lecture plus simple de la réalité des créances.

Pour rappel, les montants dus par les organismes publics sont essentiellement des sommes soit provenant des soldes restant à verser au titre de l'année 2022 ou en attente de régularisation, soit la comptabilisation des subventions affectées aux prochains exercices pour les conventions pluriannuelles.

#### e. Disponibilités

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Placements SICAV FCP Monétaires	2 749	2 749	0
Disponibilités en banques	341 543	416 185	74 642
<b>Trésorerie nette</b>	<b>344 292</b>	<b>418 934</b>	<b>74 642</b>

Les disponibilités de la CRESS avaient augmenté significativement au 31/12/2021, mais comme précisé plus haut, il ne s'agissait pas d'une augmentation structurelle. Le montant des disponibilités au 31/12/2022 est encore insuffisant pour absorber les décalages de trésorerie notamment liés aux cycles budgétaires longs des subventions FEDER.

La trésorerie excédentaire est placée sur un livret associations au Crédit Coopératif et un livret CSL Associatis à la Caisse d'Epargne de Bretagne Pays de Loire.

## 6. Passif du bilan - détail

### a. Fonds associatifs et réserves

	solde en début d'exercice	entrée	sortie	solde suite à l'AG
Fonds associatif	6 825			6 825
Réserves diverses	403 833	15 948		419 782
Résultat de l'exercice	15 948	31 325	15 948	31 325
<b>Total des fonds propres</b>	<b>426 607</b>	<b>47 273</b>	<b>15 948</b>	<b>457 932</b>

Les variations des fonds propres de la CRESS sont essentiellement dues au résultat excédentaire de l'exercice 2022.

### b. Provisions

	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour IFC	101 883	26 694	38 332	90 245
<b>Totaux</b>	<b>101 883</b>	<b>26 694</b>	<b>38 332</b>	<b>90 245</b>

La provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) a financé en 2022 le départ en retraite Christian OGER.

Elle a été évaluée conformément aux dispositions de la loi de financement de la Sécurité Sociale et des règles de la CCN ECLAT. Les principales hypothèses de calcul de cette provision sont les suivantes :

- calcul pour l'ensemble des salariés de la CRESS présents en CDI au 31/12/2022,
- 1/4 de mois de salaire par année de présence, indemnité portée depuis le 1er janvier 2009 à 1/3 de mois de salaire pour les années d'ancienneté au-delà de 10 ans.
- Calcul de la prime à verser en cas de départ à 65 ans et lissage sur les années restant à travailler pour calculer le montant annuel.
- un taux de contribution patronale de 50 %

### c. Fonds dédiés

Situations et mouvements Rubriques	au début de l'exercice	Dotations (6894)	Reprise (7894)	à la fin de l'exercice
Fonds dédiés sur subvention	256 008,00	300 918,76	236 008,00	320 918,76
<b>Totaux</b>	<b>256 008,00</b>	<b>300 918,76</b>	<b>236 008,00</b>	<b>320 918,76</b>

Les fonds dédiés correspondent aux travaux non achevés à la fin de l'exercice mais ayant fait l'objet de subvention accordées au titre de cet exercice. Ils correspondent à des travaux qui seront achevés

dans les premiers mois de l'année suivante (le détail est disponible dans le tableau récapitulatif des subventions voir plus loin).

#### d. Dettes

##### Dettes auprès des établissements financiers

Il n'y a pas d'emprunt en cours ou de dette auprès d'un établissement financier.

##### Etat des dettes à court terme

Dettes	Montant
Fournisseurs	51 374,29 €
Fournisseurs factures non parvenues	137 664,16 €
Congés Payés (salaire + charges)	6 543,04 €
Salariés+administrateur	5 438,26 €
Provision prime de précarité	9 889,66 €
Dettes sociales	48 654,54 €
Dette fiscale (taxe sur les salaires+ PAS)	46 648,92 €
Autres dettes	6 688,57 €
<b>Total</b>	<b>312 901,44 €</b>

Le montant des dettes est en diminution (-44k€ par rapport à la fin de l'exercice précédent). Outre la croissance de la dette fiscale et sociale liée à l'augmentation du nombre de salariés, l'accroissement des dettes en 2021 provenait essentiellement de cotisations non payées en 2021 suite au changement de SIRET conjugué à la succession de comptables. Ces cotisations ont été réglées en 2022.

#### e. Produits constatés d'avance

Conventions passées avec ...	Montant
Etat	176 000
Conseil Régional	
FEDER	
ADEME	248 579
Autres organismes	21 128
<b>Total</b>	<b>445 707</b>

Les produits constatés d'avance sont constitués des montants des conventions affectées aux prochains exercices (voir détail ci-après), auxquels nous ajoutons un PCA lié à la refacturation de l'installation mutualisée des copieurs au Quadri.

Les produits constatés d'avance ont baissé en raison de l'avancement dans les conventions pluriannuelles (ETAT, CRB (DLA), ADEME, CREDIT AGRICOLE). En ce qui concerne le FEDER, nous avons modifié la façon d'écrire le projet mené en consortium pour garder dans les comptes uniquement la part CRESS, alors que l'année dernière la part de subvention FEDER destinée à être reversée aux partenaires était écrite en tant que Produit Constaté d'Avance. Il nous a semblé plus juste de ne pas faire intervenir ce montant dans le bilan de la CRESS.

## 7. Informations relatives au compte de résultat

a. Subventions

	Montants attribués	Montant utilisé lors des années précédentes	Produits 2022 comptes 74	Reprises fonds dédiés 7894	Dotation Fonds dédiés compte 68194	Montant restant à utiliser (fonds dédiés - compte 1942)	Montant restant à utiliser (PCA - subventions des cptes 487)
<b>Événements ESS</b>							
Arkea mois ESS - 2022	5 000,00		5 000,00				
Conseil Départemental 35	1 000,00		1 000,00				
<b>Éducation à l'ESS</b>							
DRAJES 2022 Académie de BZH	2 000,00		2 000,00				
L'ESPER 2021/2022	20 000,00	4 000,00	16 000,00				
L'ESPER 2022/2023	20 000,00		4 000,00				16 000,00
Petits débrouillards - DRJCS - 2021	5 425,00	930,00	4 495,00				
Petits débrouillards - DRJCS - 2022	4 500,00		4 500,00		2 841,76	2 841,76	
<b>Entrepreneuriat ESS</b>							
SGAR 2022	60 000,00		60 000,00		60 000,00	60 000,00	
FDJ - matériaux	15 000,00		15 000,00		15 000,00	15 000,00	
Europe FEDER IS Filières 20-21	253 583,52	232 318,85	4 586,57				
FEDER IF 2022	250 264,92		232 121,92				
DREETS - CPO 21/23 - TAGS 22	20 000,00		20 000,00				
FEDER ACCOMPAGNEMENT 2022	75 000,00		61 063,00				
Ministère justice DISP 2022	30 000,00		30 000,00		1 500,00	1 500,00	
Ministère justice DISP 2021	15 000,00	7 500,00		7 500,00			
FDJ - CJM	30 000,00		30 000,00		30 000,00	30 000,00	
<b>DLA régional</b>							
DREETS CPO DLA 2020	93 649,00	77 236,80		16 412,00			
DREETS CPO DLA 2021	103 826,00	40 229,00		63 597,00	24 157,00	24 157,00	
DREETS CPO DLA 2022	98 829,00		98 829,00		32 943,00	32 943,00	
DREETS DLA 2021 secteur en crise	15 000,00			15 000,00	2 610,00	2 610,00	
DREETS DLA 2021 aïm durable	25 000,00	6 250,00		18 750,00			
CDC 2022	36 360,00		36 360,00		14 040,00	14 040,00	
Région Bretagne 2022	66 000,00	44 000,00	22 000,00				
<b>Qualité de l'emploi et anim territoriale</b>							
DREETS Santé au travail 2021	15 000,00	14 705,00		295,00			
DREETS Santé au travail 2022	15 000,00		15 000,00				
DREETS CPO 21/23 - progrès et anim	528 000,00	140 066,00	176 000,00	35 934,00	3 200,00	3 200,00	176 000,00
DREETS CPO 21/23 - RH 2021	20 000,00	8 480,00		11 520,00			
Min. Cohésion - AAP VSST	62 000,00		62 000,00		62 000,00	62 000,00	
Harmonie Mutuelle	3 000,00		3 000,00				
<b>Bien vieillir</b>							
Koz Ensemble / Humanis	50 000,00	37 500,00	12 500,00				
Malakoff	9 000,00		9 000,00				
DREETS mutation éco 12/21 à 10/22	50 000,00	0,00		40 000,00		10 000,00	
DREETS mutation éco - prolongation	40 000,00		40 000,00		40 000,00	40 000,00	
Conseil Régional 2020 - 2021	29 000,00	26 068,00	2 932,00				
<b>Economie Circulaire</b>							
Région 20-23 année 1 (09/20 à 08/21)	15 000,00	10 015,00	155,20				
Région 20-23 année 2 (09/21 à 08/22)	15 000,00	5 000,00	-1 475,00	10 000,00			
Région 20-23 année 3 (09/22 à 08/23)	15 000,00		15 000,00		10 000,00	10 000,00	
Région BZH technicien valoriste	20 000,00			10 000,00		10 000,00	
ADEME EC 2020-2023	438 709,00	146 398,14	135 174,12				157 136,74
ADEME TEE 2021-2023	141 240,00	6 276,00	43 522,26				91 441,74
<b>Observatoire ESS</b>							
Conseil Départemental 35	15 000,00		15 000,00				
<b>Antenne ESS Finistère</b>							
Conseil Général 29	30 000,00		30 000,00		2 627,00	2 627,00	
<b>Fonctionnement général</b>							
Conseil Régional 2022	355 585,00		355 585,00				
Conseil Régional 2022 - conférence ESS	3 000,00		3 000,00				
CMB - SRESS	5 000,00		5 000,00				
Crédit Agricole	60 000,00	40 000,00	20 000,00				
Caisse d'Épargne	10 000,00		10 000,00				
DREETS ESS ETAT 2022	72 604,00		72 604,00				
DREETS ESS ETAT 2021 - avenant PTCE	11 000,00	4 000,00		7 000,00			
<b>Evaluation utilité sociale</b>							
AVISE 2021	25 182,86	13 349,86	202,07				
<b>Totaux</b>	<b>3 298 758,30</b>	<b>864 322,65</b>	<b>1 671 155,14</b>	<b>236 008,00</b>	<b>300 918,76</b>	<b>320 918,76</b>	<b>440 578,5</b>

Afin de rendre les chiffres 2022 et 2021 comparables, il convient de tenir compte des reprises et des dotations de fonds dédiés, ce qui donne :

	2021	2022	écart
subventions	1 466 031	1 671 155	205 124
reprises de fonds dédiés	184 291	236 008	51 717
dotations aux fonds dédiés	256 008	300 919	44 911
<b>total mobilisé</b>	<b>1 394 314</b>	<b>1 606 244</b>	<b>211 930</b>

Il y a donc eu une augmentation significative des subventions en 2022, due, en grande partie, aux subventions européennes et à celles de L'ADEME. C'est la concrétisation d'actions construites depuis plusieurs années dans le cadre de la SRESS (Stratégie Régionale de l'ESS) qui a amené des subventions supplémentaires pour financer de nouveaux projets qui avaient été identifiés, en 2016, comme étant des priorités.

## b. Nombre et types d'emplois

Nom du compte  
**ASS CHAMBRE REGIONALE ECONOMIE**

N° de Siret : 379779309 00135 | N° de compte Urssaf : 537 000000502138477 | Type de compte : Régime Général - **Actif**

Compte > Embauche > Effectifs

**Effectifs**

*L'effectif moyen annuel (EMA) est calculé par l'Urssaf à partir des informations contenues dans les déclarations sociales nominatives (DSN) déposées par les établissements de chaque entreprise. Plus d'informations disponible ici*

Exercice	2022	2021	2020	2019
EMA <a href="#">i</a>	20.20	19.49	14.84	11.84
EMA OETH <a href="#">i</a>	20.20	19.49	14.84	-
EMA ECAP <a href="#">i</a>	0.00	0.00	0.00	-
EMA BOETH <a href="#">i</a>	0.00	0.00	0.00	-
EMA CSA <a href="#">i</a>	20.20	-	-	-
EMA CSA - CFIP <a href="#">i</a>	0.33	-	-	-

A noter que la CRESS emploie 1 salarié par l'intermédiaire du GEDES (groupement d'employeur de l'Economie Sociale) pour la mission comptabilité et paie.

## c. Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations versées aux Dirigeants (Président, Membres du CA) pour l'exercice clos le 31/12/2022 doit être indiqué. Ces fonctions ne sont pas rémunérées à la CRESS, le montant est donc égal à zéro.



# Partenaires



# Adhérents

## **Coopératives – collègue n°1**

- Banque Populaire Grand Ouest
- CAE Avant-Premières
- Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire
- Coop de France Ouest
- Coop de Construction
- Crédit Agricole en Bretagne
- Crédit Coopératif
- Crédit Mutuel Arkéa
- La Nef
- Le Cric
- Enercoop Bretagne
- En Jeux d'Enfance
- ESSCOAT – ARA Hôtel
- Groupe UP
- Kéjal
- L'Assiette Coopérative
- Oxalis Ouest
- SACICAP CIB
- Scarabée Biocoop
- Union Régionale des Scop

## **Mutuelles d'assurance et de santé – collègue n°2**

- Alv Heol
- Harmonie Mutuelle
- MACIF
- MAIF
- MGEN
- Mutualité Française de Bretagne
- Mutami
- Mutuelle des Pays de Vilaine
- Mutuelle Entrain

## **Associations – collègue n°3**

- ADAPEI 35
- ADERE France Bretagne
- ADMR Comité régional (*Aide à Domicile en Milieu Rural*)
- Agora Services
- ASKORIA

- Approche Eco Habitat
- Bretagne Tiers-Lieux
- Les Cigales de Bretagne
- Concordia
- CORLAB
- CREA1 Bretagne (*Centre Régional d'Etude et d'Action sur les Inadaptations et les handicaps*)
- Cros Bretagne
- Déclic Production
- Don Bosco
- ECTI – Délégation Bretagne
- Entreprendre au féminin Bretagne
- Eskemm Films
- Espace Associatif de Quimper
- Familles Rurales de Bretagne
- France Active Bretagne
- MFR de Bretagne (*Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales*)
- Fédé B (*Fédération des Associations Etudiantes de Bretagne Occidentale*)
- Fédé Breiz
- FCSB (*Fédération des Centres Sociaux de Bretagne*)
- FAS Bretagne (*Fédération des Associations de Solidarité*)
- GEDES 35
- Gesticulteurs (Groupement d'employeurs culturels en Bretagne)
- Graal
- Icial
- Ireps
- L'ESPER (*Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République*)
- L'Essor 35
- Les Genêts d'Or
- Le Tri Porteur
- Mouvement Associatif de Bretagne

- PIMMS de Brest
- PIMMS de Rennes
- La Ruche solidaire
- Startijenn – TAg 35
- Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Finistère
- Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille et Vilaine
- Sauvegarde 56
- TAg 29
- Terre de Liens Bretagne
- UNA Bretagne (*Union Nationale des Associations de soins, services et aides à domicile*)
- UNEA (*Union Nationale des Entreprises Adaptées*)
- UNAT Bretagne (*Union Nationale des Associations de Tourisme*)
- Unis Cité Bretagne
- URCPiE Forêt de Brocéliane
- URAF (*Union Régionale des Associations Familiales*)
- URHAJ (*Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes*)
- UNAPEI Bretagne (*Union nationale des Associations de Parents et amis de personnes handicapées*)
- URIOPSS (*Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux*)

## **Entreprises sociales – collègue n°4**

- Chantier Ecole Bretagne
- Compagnons Bâisseurs Bretagne
- COORACE Bretagne
- Emmaüs Action Ouest
- Fédération des Entreprises d'Insertion Bretagne
- EBS Le Relais
- Ressource T
- Sevel Services

- Tribord
- **Fondation – collège n°5**
- Fondation Massé-Trévidy
- **Groupements des employeurs de l'économie sociale – collège n°6**
- UDES
- **Les Pôles – collège n°7**
- ADESS du Pays de Morlaix (*Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- ADESS du Pays de Brest (*Association de développement de l'Economie et Solidaire*)
- ADESS du Pays de Cornouaille (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- ADESS Ouest Côtes d'Armor (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- ADESS Centre Bretagne (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- ADESK (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- CADES
- C2Sol (*Collectif d'Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire Territoire du Pays de Lorient*)
- EcoSolidaireS
- ESS' PRance
- E2S Pays de Vannes
- Horizons Solidaires
- PEPS Auray
- Pôle ESS du Pays de Brocéliande (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- Portes de Bretagne Solidaires
- Réso Solidaire
- Rich'ESS (*Association de développement de l'Economie Sociale et Solidaire*)
- Vallons Solidaires

# L'équipe de la Cress

contact : initiale.prenom + nom@cress-bretagne.org



- Equipe TAG2H
- Equipe Economie circulaire
- Responsable de pôle

## PÔLE MOUVEMENT



**Gregory Huchon**  
Directeur  
07 79 22 28 52



**Floriane Duvilla**  
Éducateur à l'ESS  
Jeunes  
07 46 72 56 44



**Brieuc Poitier**  
Réseau des Pôles ESS  
Animation territoriale  
02 99 97 14 71



**Myriam Carré**  
Communication,  
Partenaires  
07 46 72 56 44



**Melwen Chalmeil**  
Service client  
Éducation à l'ESS



**David Isaac**  
Observatoire Régional  
de l'ESS  
07 46 72 56 47

## PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER



**Adrienne Ferné**  
Responsable  
administration et finance  
07 46 66 26 32



**Juliette Bernard**  
Fonctionnement général  
et suivi de projets  
07 46 72 51 19



**Maëlle Rencouste**  
Europe - TAG 2H  
07 46 72 14 25



**Nicolas Lefebvre**  
Comptable via le GEDISSO

## PÔLE INNOVATION/FILIERES



**Marion Michélin**  
Stratégie Innovation/Filières  
Recherche  
07 79 22 28 50



**Malice Potts**  
Travail partenarial  
07 46 72 57 55



**Pierre Ormeaud**  
Bien vieillir  
07 99 97 14 71



**Recrutement**  
Don Météo  
Emploi - Insertion  
07 46 66 26 35



**Émilie Beurier**  
Par exemple  
07 55 55 57 56



**Mathilde Dry**  
Economie Circulaire  
& Alimentation  
07 46 72 56 25



**Baptiste Bertrand**  
Economie circulaire  
07 46 72 56 26



**Bettina Gandon**  
Economie Circulaire  
07 46 72 14 24



**Pauline Planut**  
Economie Circulaire  
07 46 66 26 32

## PÔLE ACCOMPAGNEMENT



**Emeline Seneau**  
Pilote Accompagnement  
Réseau TAG2H  
07 55 55 57 53



**Marjolaine Hervé**  
Communication Cress et TAG2H  
07 46 72 14 26



**Marie Clapier**  
DLA régionale  
02 99 97 14 71



**Laetitia Cour**  
Transition  
Écologique et Énergétique  
07 46 66 26 37



**Anne Poterel** Météoennes  
Qualité de l'emploi  
et démarches de progrès  
07 79 22 28 56



**Charlotte Fellmann**  
Egérie  
Antenne Finistère  
Fonction RH mutualisée  
02 99 97 14 71



**Lila Seifedhou**  
Alternance  
Achats responsables et ESS





Contact : Cress Bretagne  
[cress@cress-bretagne.org](mailto:cress@cress-bretagne.org)

**Cress Bretagne**  
47 avenue des Pays-Bas  
35200 Rennes  
**07 48 72 51 19**  
[cress@cress-bretagne.org](mailto:cress@cress-bretagne.org)